

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE, DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 10 janvier 1845.

Depuis quelques jours notre ville est inondée d'exemplaires du discours adressé au roi par M. Sauzet le 1<sup>er</sup> janvier; tous les électeurs du midi l'ont reçu *franco*, le plus mince port eût été cher.

Si M. Sauzet envoyait ses élucubrations à ses frais, nous ne plaindrions que ceux qui les reçoivent; mais l'imprimé sort des presses de la chambre des députés, et nous sommes fort tentés de croire qu'il est payé par le budget de la chambre. M. Sauzet n'a probablement pas emporté à Paris les listes électorales du canton du midi, et nous avons quelque raison de penser que les ballots ont été expédiés *gratis* à la préfecture du Rhône, qui a fait faire les bandes, mis les adresses, et qui a fait remettre par la poste les exemplaires. Ainsi, on a employé un imprimeur payé par le budget, transporté et distribué *gratis* des imprimés, détourné de leurs travaux des employés de la préfecture qui ont sans doute des occupations plus sérieuses. Si nous nous trompons, nous serons heureux qu'on nous éclaire.

Tout cela afin de répandre un discours assez mauvais, et que, pour l'honneur littéraire de celui qui l'a prononcé, les journaux n'avaient déjà que trop répandu! Tout cela pour un écrit qui n'a pas le moindre intérêt politique, social, industriel, pour un écrit sans valeur, sans portée, reproduisant des banalités cent fois reproduites, de vieilles flatteries qu'on ne peut rajourner! Ce n'était pas la peine, en vérité!

Plusieurs journaux annoncent que M. Sauzet vient d'être nommé commandeur de la Légion d'Honneur quelques jours après avoir été nommé président, quelques jours après avoir prononcé le discours dont il gratifie les Lyonnais, et l'on ne dit pas si cet honneur nouveau est le prix de sa présidence ou le prix de sa harangue. Si c'est le prix de la victoire qu'il a obtenue, il le fallait donner aux députés qui l'ont encore une fois porté au fauteuil qu'il occupe si mal; si c'est le prix de son discours, c'est trop payé: tel est du moins l'avis de ceux qui l'ont lu.

Mais la nomination de M. Sauzet au grade de commandeur, annoncée d'hier seulement, nous éclaire sur les motifs de la publication et de l'envoi de sa harangue qui datent de plusieurs jours. Assez empêché de justifier par quelque titre l'honneur qu'on lui fait, M. Sauzet aura voulu du moins l'expliquer par la publication de son morceau d'éloquence. Comme écrivain, comme orateur, c'est assez mal s'y prendre; comme courtisan, ce n'est pas trop maladroit. Toutefois, le ministère va se trouver assailli de tous côtés. Si la croix de commandeur ne coûte qu'un méchant discours plein de lieux-communs, l'abus qu'on a fait depuis quatorze ans des rubans de toute dimension sera bientôt dépassé. A quel député conservateur refuser désormais ce que M. Sauzet obtient pour une flagornerie sans esprit?

La promotion de M. Sauzet et la publication de son discours ont peut-être bien encore un motif secret. La chambre sera probablement dissoute à la fin de la session; l'élection de M. Sauzet a été fort compromise aux dernières élections; la députation lui échappe, il espère qu'on n'osera pas refuser ses voix à un commandeur qui parle si bien. Nous verrons; mais nous lui conseillons de faire parvenir son factum dans les localités où depuis quelque temps ses amis préparent sa candidature, où lui-même cherchait il y a quelques mois à s'attacher des électeurs afin de parer aux inconvénients

d'un échec à Lyon. Ce sera fort prudent si les électeurs de ces deux départements aiment dans leur représentant la petite vanité des décorations.

La nomination de M. Fulchiron comme grand-croix de la Légion d'Honneur, annoncée en même temps que celle de M. Sauzet, serait plus étonnante, plus merveilleuse encore que la promotion de M. Sauzet. Comment la justifier? par quels nouveaux services l'a-t-il méritée? Il a accepté un rôle dans la comédie de la présidence, sans doute, un rôle de confident; mais cela équivaut-il au gain d'une bataille? est-ce réellement une grande victoire qu'il a remportée?

Où le ministère voulait M. Sauzet pour président, et alors il a joué une indigne comédie dans laquelle M. Fulchiron l'a servi, en divisant l'opposition, en la faisant partager ses voix; ou ce ministère désirait réellement le triomphe de M. Dupin, et alors il doit avoir assez peu de reconnaissance pour M. Fulchiron, qui lui aurait, dit-on, imposé M. Sauzet. Dans le premier cas, comment expliquer une si haute récompense pour un si mince service? Dans le second, ce cabinet est donc bien faible, qu'il doive accorder des récompenses à ceux qui lui imposent leur volonté?

La distinction accordée à M. Fulchiron a été, dit-on, sollicitée par M. Guizot et par M. Sauzet. Par M. Guizot; mais il y avait donc division dans le cabinet à propos de la présidence? une portion voulait donc M. Sauzet, une autre M. Dupin? Où est donc alors cette harmonie tant vantée? Par M. Sauzet; mais la faveur dont M. Fulchiron est l'objet est donc le prix d'un service particulier?

Ainsi, ce gouvernement est destiné à déconsidérer les honneurs que les militaires ambitionnent comme le prix de longs et glorieux services, quand d'un aiguillon puissant il fait le prix d'une intrigue. Ainsi, il prépare merveilleusement l'avenir, sans se douter qu'il est une transition naturelle et qu'on n'aura pas grand'peine un jour à faire disparaître de futiles distinctions qu'il aura avilées en les prodiguant, à donner à la vertu, au courage, au talent, à l'amour de la patrie, des mobiles plus nobles, plus grands que tous ces jouets qu'il jette à ses courtisans, à ses flatteurs.

Paris, le 8 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le soir du jour où M. Dufaure fut nommé l'un des vice-présidents de la chambre, plusieurs conservateurs allèrent trouver M. Guizot et lui conseillèrent de donner sa démission. M. Guizot ne goûta pas cet avis; il déclara qu'on donnait au vote de la chambre plus de signification qu'il n'en avait réellement, que la chambre avait voulu témoigner à M. Dufaure ses sympathies et son estime, mais que bien certainement elle n'avait pas entendu faire acte d'opposition. « Attendez, dit-il en se résumant; si la chambre est en dissentiment avec le cabinet, elle le dira nettement, et alors le cabinet ne manquera pas plus à sa dignité qu'il n'a jusqu'à présent manqué à ses devoirs envers le pays. »

Le soir du jour où M. Debelleyne ne l'emporta que de quatre voix sur M. Billault, avantage qu'il dut aux votes des six ministres députés, les mêmes conservateurs retournèrent chez M. Guizot, croyant que cette fois la portée du vote de la chambre ne lui aurait pas échappé, et s'attendant presque à le trouver faisant ses préparatifs de déménagement. Il n'en était rien cependant. M. Guizot écoutait fort tranquillement tout ce qui se disait autour de lui; mais son opinion était faite, et dans sa pensée la chambre ne s'était pas assez formellement prononcée contre lui pour qu'il pût veir dans la forte majorité obtenue par M. Billault une invitation à se retirer. « Attendez encore, dit-il de nouveau; vous verrez que la chambre

ne veut pas rompre avec nous; vous verrez que la majorité nous est toujours restée fidèle, et que sur les questions politiques nous la retrouverons aussi ferme, aussi compacte qu'elle l'a été depuis quatorze ans. »

Dans quelque jours, nous saurons si M. Guizot a prédit juste; mais, à vrai dire, cela nous importe assez peu. Ce que nous tenons seulement à constater, c'est que parmi les conservateurs il s'en est trouvé un certain nombre, et ce sont sans doute les seuls auxquels leur position leur permette un peu d'indépendance, qui ont jugé la situation assez désespérée pour conseiller à M. Guizot de prévenir par une retraite volontaire la retraite forcée dont ils le voient menacé. M. Guizot n'a tenu aucun compte de ces avis; mais ils n'en ont pas moins été donnés, et c'est quelque chose.

Nous ne sommes pas surpris, au surplus, de la résistance que fait M. Guizot; personne n'a jamais aimé le pouvoir plus que lui, personne n'a jamais fait plus pour y arriver, personne n'a jamais fait davantage pour y rester. Certes, le roi le connaissait bien quand il disait à M. Thiers, au moment où celui-ci, en désaccord avec lui, lui remettait son portefeuille: « Eh quoi! vous me quittez pour si peu! Prenez-y garde... vous verrez ce que c'est qu'un ministre qui veut durer. » Le roi prévoyait sans doute alors tout ce que M. Guizot a fait depuis quatre ans pour garder sa position; il était impossible de mieux deviner la pensée d'un homme et de la mieux peindre. M. Guizot est ministre; il veut durer, il ne veut que cela. Aussi bien des gens affirment-ils que si la chambre veut le renvoyer, il faudra qu'elle formule son intention sans ambiguïté et sans qu'il reste à M. Guizot le moindre prétexte pour faire semblant de ne pas comprendre l'arrêt prononcé contre lui. Déjà, en prévision de l'adoption d'un amendement que M. Saint-Marc Girardin se propose de présenter sur le premier paragraphe de l'adresse, les amis du cabinet actuel annoncent qu'il ne se retirera sans doute pas s'il n'a pas d'adversaires plus sérieux et surtout plus irréconciliables que M. Saint-Marc Girardin. « M. Saint-Marc Girardin, disent-ils, a toujours été et il est encore conservateur; il est donc impossible qu'il soit l'ennemi du cabinet. Sans doute il peut différer d'opinion avec lui sur certains points; mais de là à vouloir le renverser, il y a loin, et comme cette pensée ne peut exister dans l'esprit de M. Saint-Marc Girardin, le cabinet montrerait une susceptibilité ridicule et blâmable, s'il se retirait parce qu'un vote de la chambre aurait donné raison à l'un de ses amis. »

On peut voir par là que M. Guizot se prépare à tout événement. Si l'amendement que doit présenter M. Saint-Marc Girardin est rejeté, le cabinet poussera des cris de joie; il déclarera que ce rejet lui permet de conserver ses portefeuilles, mais que bien certainement il fut allé les remettre au roi si l'amendement avait été adopté; il fera sonner bien haut son respect pour les principes constitutionnels. Si, au contraire, l'amendement passe, le cabinet aura encore, pour s'esquiver, la porte de derrière que ses partisans lui préparent en ce moment; il dira que, sans partager l'avis de M. Saint-Marc Girardin, il ne peut considérer comme un ennemi un homme qui lui a, dans un si grand nombre de circonstances, donné des marques d'attachement.

M. Guizot prévoit donc des revers; mais il s'arrange de manière à en triompher. Vous verrez que si un jour on veut mettre cet homme à la porte du ministère, il faudra agir brutalement.

— Le *Constitutionnel* raconte que le bruit courait hier à la salle des conférences que M. de Montalivet, intendant de la liste civile, avait offert sa démission, laquelle n'avait pas été acceptée. Nous ne sommes pas surpris que M. de Montalivet ait offert sa démission; nous ne sommes pas surpris davantage que Louis-Philippe l'ait refusée. Ce prince trouverait difficilement un serviteur plus dévoué à sa personne. C'est M. de Montalivet qui a cherché à justifier devant les chambres le mot de *sujets* dont il s'était servi pour qualifier la position des Français vis-à-vis du chef de l'Etat, et certes il a toujours prouvé depuis que la *sujection* ne répugnait en rien à son caractère et à ses goûts. Le roi le verrait donc avec peine s'éloigner de lui.

Mais comment expliquez-vous, nous dira-t-on, que M. de Montalivet, si obséquieux pour le roi, si prompt à se soumettre à tous ses désirs, ait pu avoir la pensée de renoncer à ses fonctions d'in-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 JANVIER.

### L'ÎLE DES CROCODILES.

(Suite et fin.)

Quinnolla reprit :

« La fête eut lieu enfin. Sisquo Dumfki et moi étions placés vis-à-vis et assez éloignés des autres convives. Nous bûmes, et chaque fois que la barrique s'emplit de nouveau, l'aimable Nemrooma accourait vers nous avec sa noix de coco. Je retins une fois sa main dans la mienne, et la regardai avec une expression d'amour qui dut lui faire comprendre combien elle occupait mon cœur. »

« Elle ne parut point fâchée que je l'admirasse; seulement elle baissa le front et rougit, ce qui la rendit mille fois plus belle à mes yeux. »

« Après avoir bu constamment pendant trois jours, je dis à mon adversaire : « Hélas! Sisquo, combien je souffre de voir continuer ce défi! Lors même que vous triompheriez de moi comme vous le fîtes de mon père, il y a seize ans, n'espérez pas échapper à ceux qui désirent votre mort; moi-même je l'ai désirée ardemment jusqu'aujourd'hui, et maintenant que je connais votre noble caractère et que je voudrais vous sauver, je crains de ne le pouvoir. » Le héros m'écouta et ne s'émut point; il épousa la coupe qu'il tenait dans ses mains. « On ne meurt qu'une fois, dit-il. Le Grand-Esprit aime les actions des grands hommes; dans l'Elysée il y a de la casine et du tabac. »

« Je résolus d'employer tous mes efforts pour le soustraire à la mort que ma mère lui destinait. « Sisquo, lui dis-je, renvoyons la suite du combat à une autre époque. Croyez-m'en, laissez-moi vous sauver; rendez-moi le plus heureux des hommes. Feignez d'être ivre de casine et de dormir; je placerai autour de votre tente une partie de mes gardes avec ordre de n'en permettre l'entrée, sous peine de mort, à aucun des émissaires de la reine. J'épouserai en même temps votre fille si vous y consentez, et par ce moyen, allié de la famille royale, vous n'aurez rien à craindre de la haine de ma mère. — Prince le plus puissant des rives de l'Alatamaha, j'accepte, je vous cède la victoire; une autre fois nous achèverons notre combat. »

Et pour Nemrooma, qu'est-elle qu'une chétive fleur trop honorée d'être transplantée dans les jardins de l'illustre Quinnolla! »

« Ainsi, pour m'obéir, le noble Sisquo Dumfki feignit d'être complètement ivre; il vomit, il chanta, il poussa des cris, et enfin fit semblant d'être dans un état d'insensibilité parfaite. Je remarquai alors seulement l'absence de l'intéressante Nemrooma. Elle ne vint pas couvrir son père de peaux et de feuilles, et je dus moi-même placer sur son corps le manteau royal et approcher ses pieds du feu. Je lui pressai amicalement la main et la laissai, non sans crainte que ma mère ne parvint à le faire mourir. Cependant dix mille voix me saluèrent vainqueur; mon triomphe enivrait de joie toutes les peuplades. Jamais conquérant au retour de lointaines expéditions, la robe rouge du sang de milliers de soldats, ne fut accueilli avec tant d'enthousiasme et d'amour. »

« Après avoir averti le capitaine de mes gardes de veiller soigneusement à ce que personne ne pénétrât dans la tente où reposait mon rival, j'allai trouver la reine. Elle fumait; la fumée répandue autour de sa tête rendait ses yeux, noirs et perçants, semblables à deux brillantes étoiles sous un ciel nuageux. »

« Il est donc mort, me dit-elle, car autrement mon fils n'oserait paraître devant sa mère. — Il n'est pas mort, ma mère; il sommeille profondément. Estimons-nous assez vengés, puisque le héros des Chicassas est vaincu. — Il sommeille! C'est bien; j'aviserais à ce qu'il ne se réveille plus. Dans les mains d'une femme, le tomahawk aura, je pense, autant de vertu que la liqueur empoisonnée de la coupe, car sache, Quinnolla, que rien au monde ne me pourrait persuader que le généreux Atta-Kull-Kulla n'ait été empoisonné par son rival. Il buvait, vois-tu, non pas pendant cinq jours, mais des semaines, mais des mois entiers, et ces orgies ne l'éprouvaient pas plus qu'un bain dans le fleuve le *Guerrier*, qui coule sous d'épais ombrages. Dis-moi, dis-moi, mon fils, que Sisquo Dumfki ne se réveillera plus. — Vous dire cela? Non, non, cela me répugne; serais-je donc aujourd'hui traître comme l'hyène, ou traître comme les blancs? Oh non! et j'aime tant la belle Nemrooma! — Les plumes que tu portes sur ta tête ne sont donc pas des plumes d'aigle? Ce sont donc des plumes arrachées à l'aile d'une colombe? Ne crains-tu pas la colère de ton père dont j'ai vu l'ombre éplorée voltiger autour de ce palmier? Ne crains-tu pas que du

séjour des ames, un de ces regards que personne ne peut voir sans mourir ne te balaye de dessus cette terre? Fuis, tu es indigne des mille rois des forêts, qui, bien long-temps avant que nous ne nous transportions dans ces plaines, habitaient les rives de l'antique (1) roi des fleuves. Fuis, tu es indigne d'eux, car tu préfères l'amour à la vengeance des Miliésins, des O'Flaërtys, des habitants des bois de Tipperary. » Elle exhala ainsi son indignation; mais sa rage ne faisait rien sur moi.

« — Nemrooma! me disait-elle encore, et que trouves-tu dans cette fille qui puisse te faire faiblir? Mais cesse de te laisser dominer par de vaines espérances d'amour; elle est morte avec le soleil d'hier. »

« — Quoi! tu aurais osé flétrir de mort ce lys que je voulais pour moi? Que dis-tu? »

« — L'Alatamaha est large et profond; un canot est fragile et léger; le bras d'une jeune fille est impuissant contre un courant impétueux. Seule sur une barque, inhabile à manier la rame, le fleuve l'aura emportée. »

« — Grand Esprit! m'écriai-je, et j'oubliai le respect que je devais à ma mère, tu te repentiras de cette cruauté. Avant mon retour, le palmier se dorera souvent des rayons du soleil. »

« Je dis, et m'éloignai. J'abandonnai tout, tente, parents, amis, sujets. Je m'enfonçai dans l'épais du bois; je longeai long-temps le fleuve, et, arrivé enfin à mon canot de pêche, j'y trouvai des provisions, mes perches, mes lignes, ma lance guerrière et mon carquois aux flèches empoisonnées; je le poussai précipitamment au milieu du fleuve, dirigeant mes regards sur les rives pour voir si une barque y avait échoué. Je naviguai ainsi tout un jour; je commençai à craindre déjà que la barque ne fût arrivée en cet endroit du fleuve que nous nommons l'île des Crocodiles, que ce n'en fût fait de Nemrooma. O Alatamaha, avec quelle majesté se déroule la nappe brillante de tes eaux qui réfléchissent, en se mouvant, les immenses ombres des chênes, tandis que le chant d'une multitude infinie d'oiseaux frappe l'écho de tes rives! Oh! que cette scène de tranquille beauté contrastait avec mes tumultueuses pensées! Et quel contraste aussi de celles qui devaient agiter la jeune amie de Nemrooma avec ces tableaux variés qu'éprouvait la nature devant elle, avec ces riches

1) Mi sissippi, père des fleuves.

tendant de la liste civile? Eh mon Dieu! si M. de Montalivet aime beaucoup le roi, il déteste bien encore davantage M. Guizot. Il ne serait donc pas extraordinaire que, pour se trouver plus libre d'agir contre lui, il ait voulu se dégager de tout ce qui pouvait contrarier ses démarches. Il a eu, à ce sujet, une discussion quasi-constitutionnelle avec S. M., à la suite de l'incident auquel M. Debelleyne a servi de prétexte. « Aussi long-temps qu'un ministère est debout, le roi et toute la cour doivent à ce ministère le témoignage officiel de leurs sympathies; ils peuvent désirer sa chute, mais ils ne doivent rien faire contre lui; ils doivent tout attendre des chambres. » C'est sans doute pour recouvrer sa liberté d'action que M. de Montalivet a voulu renoncer à faire partie de la maison de S. M.

Maintenant, si l'on veut comprendre les causes de la haine si profonde que M. de Montalivet porte à M. Guizot, qu'on se rappelle que M. de Montalivet était ministre de l'intérieur dans le cabinet du 15 avril; qu'on se rappelle l'ardeur qu'il poussait M. Guizot contre ce cabinet, et l'on ne s'étonnera plus de rien. M. de Montalivet a juré qu'il aurait sa revanche, et il l'aura. M. Guizot le craint, et il a raison, car il est puissant et il a dans les mains des instruments qui le servent bien. L'un de ces instruments les plus actifs est M. Edmond Blanc. M. Edmond Blanc était sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur lorsque M. de Montalivet était à la tête de ce département; ils ont lutté ensemble contre M. Guizot, ils ont eu à souffrir ensemble de ses attaques et de sa victoire, et ils ne lui ont rien pardonné. Donc M. Edmond Blanc fait tout ce qu'il peut pour servir les rancunes de M. de Montalivet, car en même temps il satisfait les siennes. Chaque matin, à peine fait-il jour, il se lève et commence ses courses; elles durent jusqu'à midi. A midi, il va rendre compte à M. de Montalivet du résultat de ses démarches, du succès qu'il a obtenu. Le soir, à six heures, il se retrouve à la table de M. l'intendant de la liste civile, avec les personnes qui ont accepté les invitations qu'il est allé leur porter de sa part. Dans ces visites, dans ces réunions, on s'encourage, on s'enhardit, on se consulte pour savoir quelles déflections nouvelles on pourra essayer, et le lendemain M. Edmond Blanc se remet en campagne.

M. Guizot est instruit de toutes ces manœuvres, et c'est pour cela que le *Journal des Débats* est si en colère contre l'intrigue. La peur de se voir renversé rend M. Guizot bien injuste, car enfin il ne subit en ce moment que la peine du talion. Personne plus que lui, au temps de la coalition, n'a usé de tous ces moyens dont M. de Montalivet use aujourd'hui pour apaiser des rancunes qui ont duré quatre ans. Où donc se concentraient toutes les manœuvres contre le cabinet du 15 avril? Chez M. Guizot, dans ses salons de la rue Ville-Evêque, où, pendant un certain temps, on a vu plus de députés de l'opposition que de députés conservateurs. M. Thiers agissait aussi, de son côté; mais comme il restait en arrière de M. Guizot! comme celui-ci savait ourdir plus habilement que lui la trame qui devait perdre M. Molé et ses collègues du 15 avril! M. Guizot était l'âme de la conspiration; aujourd'hui c'est M. de Montalivet qui a pris ce rôle, et, de bonne foi, ce n'est pas M. Guizot qui a le droit de le lui reprocher.

Nous n'attendons rien d'avantageux pour le pays de ces représailles; mais de M. de Montalivet à M. Guizot elles sont légitimes, et M. Guizot manque de logique quand, dans sa frayeur, il se plaint d'être attaqué par des moyens dont il aurait toujours rougi de faire usage.

— On dit que M. de Lavalette est maintenu, malgré lui, à son poste de consul-général à Alexandrie. M. F. de Lesseps attend toujours une nouvelle destination. On parle aussi du changement de M. de Nyon, consul à Tanger, qui, pour avoir participé sans doute au traité du 10 septembre, ce chef-d'œuvre d'ineptie diplomatique, recevra, dit-on, de l'avancement.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 8 janvier 1845.

Trois pour cent . . . . .	85 25	Caisse Lafitte . . . . .	1095 »
Quatre pour cent . . . . .	108 »	— — — — —	» »
Quatre et demi pour cent . . . . .	115 »	Obligations de Paris . . . . .	1440 »
Cinq pour cent . . . . .	121 30	CHEMINS DE FER.	
Emprunt de 1844 . . . . .	86 55	Saint-Germain . . . . .	1010 »
Trois pour cent belge . . . . .	105 »	Versailles, rive droite . . . . .	512 50
Quatre et demi pour cent b. . . . .	105 »	— rive gauche . . . . .	585 75
Cinq pour cent belge . . . . .	106 1/8	Paris à Orléans . . . . .	1151 25
Cinq pour cent napolitain . . . . .	»	Paris à Rouen . . . . .	1042 50
Cinq pour cent romain . . . . .	104 7/8	Rouen au Havre . . . . .	825 »
Cinq pour cent portugais . . . . .	»	Avignon à Marseille . . . . .	955 75
Trois pour cent espagnol . . . . .	37 1/2	Strasbourg à Bâle . . . . .	502 50
Deux et demi pour cent hol. . . . .	»	Orléans à Bordeaux . . . . .	642 50
Banque de France . . . . .	3290 »	Orléans à Vierzon . . . . .	752 50
Comptoir Ganneron . . . . .	1045 »	Amiens à Boulogne . . . . .	570 »
Banque belge . . . . .	655 »	Paris à Sceaux . . . . .	600 »

Avant l'ouverture, on n'a fait qu'une seule affaire à 85 43, puis on a offert à 85 40, et le premier cours du parquet a été 85 35. Après être restée entre 85 35 et 85 45, la rente est tombée à 85 30, et elle a fermé à 85 35 au parquet et dans la coulisse.

Toujours même calme dans les affaires. On attend avec impatience les débats de la chambre. La circonspection avec laquelle les spéculateurs agissent montre que, dans la sphère où ils se meuvent, l'existence du cabinet actuel est loin d'être considérée comme l'abri de tout danger immédiat ou prochain.

tapis de verdure, avec l'harmonie divine de ces habitants de l'air qui lisent au soleil leur éclatant plumage!...

« Je continuai de voguer toute la nuit, et même le lendemain matin, sans apercevoir ni la barque ni la jeune fille. Vers le milieu du jour, des rugissements extraordinaires m'apprirent que j'allais bientôt entrer dans la lagune des Crocodiles. Je craignais beaucoup alors de rencontrer trop tard Nemrooma, et je redoublai d'efforts. Au détour du fleuve, j'en fus récompensé en voyant tout près devant moi la barque tant désirée. Je n'étais cependant pas encore assis auprès de Nemrooma, et déjà nous étions dans le lac infernal. L'eau dormante était soulevée par une multitude d'alligators; leurs sifflements glaçaient d'effroi. Sitôt qu'elle m'aperçut, la pauvre jeune fille ressentit une vive joie, abandonna son canot et sauta dans le mien; et puis, trop violemment émue, elle s'évanouit. La barque qu'elle venait de quitter devint aussitôt le théâtre d'un combat terrible. Un crocodile de grosseur prodigieuse, caché dans des roseaux, sauta sur le frère esquif. Sa plate queue battait la lagune; l'eau jaillissait de sa gueule entr'ouverte comme d'une cataracte. Ses larges naseaux vomissaient des nuages de fumée; ses rugissements retentissaient comme le tonnerre. Un autre monstre parut pour lui disputer la barque, et soudain ils fondirent l'un sur l'autre. Leur course rapide s'imprima un instant sur la surface de l'onde. Le combat fut horrible. Quelquefois ils plongeaient jusqu'au fond du lac en s'enlaçant avec violence; l'eau devenait trouble et perdait sa couleur; puis ils reparaissaient au-dessus de l'eau, et s'attaquaient de leurs mâchoires, dont le bruit se répétait au loin.

« Ils s'enfoncèrent une dernière fois pour finir le combat au fond du lac. Le monstre vaincu s'enfuit se cacher sous les hautes herbes du rivage. Le vainqueur se dirigea vers le canot; il le saisit avec ses deux pattes courtes; peu d'instants après la barque était dispersée çà et là et brisée en mille morceaux. Lorsque Nemrooma, revenue à elle, vit cette scène d'horreur, elle s'attacha convulsivement à mon bras; elle m'empêchait ainsi de travailler à notre fuite. Cependant peu à peu elle reprit du courage, et je ramai de toutes mes forces vers l'embouchure en dehors de la lagune.

« Mais, hélas! ici encore la fortune devait nous être contraire. C'était l'heure à laquelle les poissons remontent le fleuve, et comme l'eau est peu profonde en cet endroit, les crocodiles l'avaient choisi pour inter-

Les chemins de fer ont donné lieu à des transactions assez nombreuses et les cours ont été généralement bien tenus.

Autant M. Guizot montre de souplesse à l'extérieur, autant il montre de raideur à l'intérieur. Sous son administration néfaste, tout ce qui avait quelque popularité dans le pays a été poursuivi ou désorganisé; hommes et choses, tout ce qui était populaire a été l'objet de ses rancunes et de ses colères. C'est surtout aux municipalités indépendantes qu'il a porté atteinte, et, comme si la lutte soutenue si courageusement à Angers aux applaudissements de la France entière n'avait pas dû l'éclairer sur le danger de soulever sans succès une telle anarchie, il provoque encore un autre conflit à Toulouse.

Nous lisons dans l'*Émancipation* :

« Par ordonnance royale du 30 décembre dernier, le conseil municipal est dissous. Deux autres ordonnances du même jour révoquent de leurs fonctions de maire et d'adjoint MM. Sans et Gatienn Arnould. Les démissions de MM. Roquelaine et Guilhot sont acceptées. Les élections communales commenceront le 25 de ce mois.

« Une mairie provisoire est formée; elle se compose de MM. Cabanis, chargé de remplir les fonctions de maire; Milhès, propriétaire; Lafont, architecte; Dassier, médecin; Léon Ducos, négociant; Delaye, médecin, tous anciens adjoints, chargés de ces mêmes fonctions. »

L'*Émancipation* accompagne cette nouvelle des observations qui suivent :

« Au rang des membres de la municipalité provisoire, et à leur tête, figure M. Gaston Cabanis, jeune homme dont l'apparition inattendue fait dire généralement : Qui est-il? D'où sort-il? Qu'a fait ce pauvre Gaston pour se trouver en compagnie de MM. Delaye, Milhès, Ducos, Lafont et Dassier, tous ex-conseillers municipaux, dégoûtés dans les dernières élections? »

« Le jeune M. Cabanis est un lauréat des Jeux-Floraux, connu des habitués de la Fête-des-Flours par un éloge de saint Bernard, où l'on vit le soleil se balancer à l'horizon comme un encensoir éternel, et des pélicans symboliques, et des enfants extraits du sein de leur mère avec le fer. Le panegyrique, en un mot, fut des plus bizarres. Chacun avoua même qu'il annonçait chez son auteur une foi bien naïve. Aussi, lorsque peu de temps après on rapporta dans le monde où vivait M. Cabanis l'intention où il était de se vouer entièrement à la vie ascétique, personne n'en fut surpris. On trouvait naturel de le voir ainsi finir après avoir débuté ainsi. C'était peu connaître l'ambition qui se voilait sous les dehors les plus détachés de ce siècle d'argent.

« M. Cabanis, quoique issu d'une famille légitimiste enrichie dans le notariat par une clientèle légitimiste, était possédé, à l'âge où l'on ne songe guère encore à l'avenir, d'une fièvre ambitieuse. Il commença par se ménager *incognito* des relations avec les hommes du pouvoir; il se rendit ensuite principal actionnaire d'un des journaux de la préfecture, et cela pendant que les *Gazettes* l'aidaient encore à se faire un renom de bel-esprit et de fidèle. Enfin, le juste-milieu put le tenir pour un rallié, tandis que les légitimistes le considéraient encore comme un des leurs.

« Pas plus tard qu'hier, c'était une question indécise de savoir à quel drapeau M. Gaston Cabanis appartenait, et cependant M. Duchâtel avait arrêté son choix sur ce jeune homme, dont nous voyons le nom figurer en tête de justes-milieux bien connus et des plus dociles, et pour docile, il faut l'être afin de ne pas rechigner à l'idée d'accepter pour chef cet enfant égaré de la légitimité. »

— Nous lisons dans la même feuille :

« De nouveaux bruits ont circulé hier relativement à la dissolution du conseil municipal de Toulouse. Dans la soirée, on a eu connaissance d'une conversation tenue à la préfecture, qui ne laissait plus de doute. D'après cette conversation, l'ordonnance de dissolution serait depuis le 31 décembre au pouvoir de M. Duchâtel, qui se proposerait de la faire connaître aujourd'hui même. La chronique ajoute qu'en même temps que l'ordonnance serait affichée, on prierait M. Sans de quitter la capitale avec ces formes aimables et bienveillantes que sait employer M. Duchâtel, et qu'aussitôt une mairie provisoire serait installée.

« Cette mairie se composerait, dit-on, de M. Flavien d'Aldiguière, le candidat déconfit aux élections du sud, flanqué de MM. Astre et Ducos de curieuse mémoire. »

C'est le 1<sup>er</sup> janvier que commençait la nouvelle situation faite à la ville d'Angers par l'entêtement d'un maire repoussé par ses concitoyens. Cette situation, il semble que M. Giraud avait toutes sortes d'intérêts à en amoindrir les inconvénients, à en ajourner les désordres. Mais ce n'est pas ainsi qu'a raisonné, que devait raisonner une passion aveuglément et brutalement personnelle. M. Giraud, après avoir feint de se lamenter sur les souffrances qu'alliaient causer dans la ville le refus de concours du conseil municipal et l'ajournement du budget, s'est empressé d'alarmer lui-même les intérêts momentanément compromis par cet ajournement. Ce fait

cepter leur proie. Les rives du fleuve semblaient animées de poissons. Les crocodiles s'étendaient d'un rivage à l'autre. C'était la chose la plus effrayante qu'on pût voir que ces monstres broyant des truites énormes dont les queues frappaient leurs yeux et leur tête avant qu'elles fussent avalées. En vérité, bien terrible spectacle que ce bruit de mâchoires, ces pattes à fleur d'eau, ces flots d'écume et de sang vomis par tant de gueules, ces vapeurs s'échappant de tant de naseaux. Je ne savais plus quel parti prendre. Enfin je persistai à ramer vers les bords de la lagune, dans l'intention de débarquer une fois que les poissons auraient été dévorés, pensant qu'il nous serait plus facile d'échapper ainsi aux monstres rassasiés. Nous n'avions pas fait la moitié du chemin, que j'aperçus deux crocodiles d'une grosseur énorme qui nous poursuivaient. Il nous était impossible de les éviter. Ils se jetèrent rapidement sur nous. Déjà l'un d'eux, s'élevant au-dessus de l'eau, allait placer sa patte sur la barque, quand je lui décochai une flèche qui, fort heureusement, lui perça l'œil. Il roula au fond du lac en poussant des rugissements affreux, ce qui me permit de me défendre contre celui qui le suivait. Celui-ci se précipita en crachant un mélange d'onde et d'écume qui retomba sur nous comme une pluie d'ouragan. Abandonnant mon arc à l'adroite Nemrooma, je saisis ma lance, frappai le monstre sur la tête et le tins ainsi éloigné pendant quelques instants. Il allait recommencer le combat, sa gueule s'ouvrait large et terrible, quand une flèche lui cloua la langue à la mâchoire. Il s'éloigna avec de grands cris. Je me dirigeai aussitôt, avec la rapidité de l'éclair, vers le rivage; j'enlevai la pauvre Nemrooma et la déposai au pied d'un immense magnolier qui était à quelques pas de moi. Cependant, comme nous étions déjà sur le rivage, nous aperçûmes un nombre prodigieux de crocodiles groupés autour du bateau; même un d'entre eux y entra. Notre seul espoir de salut s'engloutit sous le poids du monstre.

« Je remarquai aussi que l'île était peuplée d'ours. Nous n'avions plus de provisions; nos flèches étaient restées dans le bateau. Partout impossibilité de nous soustraire à une mort affreuse.

Ici, le jeune homme s'arrêta, et le voyageur; dont l'intérêt était encore plus vivement excité, lui dit :

— Pour l'amour de Dieu, racontez-moi, monsieur, comment vous vous êtes sauvé.

résulte de différentes lettres écrites par lui le 31 décembre dernier aux administrateurs des bureaux de bienfaisance, au directeur du jardin de botanique, au bibliothécaire de la ville d'Angers. M. Giraud a voulu ainsi amener l'opinion publique contre l'opposition, en empirant les choses avec déloyauté, comme si d'ailleurs toute la responsabilité des conséquences fâcheuses de ce conflit ne devait pas retomber tout entière sur lui-même.

Ces calculs si misérables seront déjoués. L'opposition du conseil municipal d'Angers est composée d'hommes de cœur disposés à tous les sacrifices personnels pour accomplir les devoirs que leur patriotisme leur impose dans cette lutte contre l'arbitraire. Voici un exemple qui le prouvera d'une manière éclatante.

Les sœurs de l'hospice Saint-Charles ayant été inquiétées sur la privation des fonds nécessaires aux dépenses de leur établissement et accordés ordinairement par le bureau de bienfaisance, le service allait être suspendu, abandonné peut-être, quand un membre de la majorité du conseil, M. Larivière, a eu la généreuse pensée d'y pourvoir sur sa fortune personnelle. Voici la lettre par laquelle il a mis à la disposition de la supérieure tout l'argent que réclament les besoins de l'hospice (6,000 f.) :

Angers, 4<sup>er</sup> janvier 1845.

Madame la supérieure, Dèshier soir à cinq heures, j'ai appris que vous étiez menacée de ne plus recevoir les fonds venant du bureau de bienfaisance, si charitablement employés par vous, et par là même de ne plus pouvoir faire autant de bien à la classe malheureuse. J'ai dû, en suivant l'inspiration toute naturelle de mon cœur, me rendre de suite près de vous. Je ne pouvais, je vous l'avoue, croire à une détermination aussi déplorable de la part de l'administration municipale, et quand vous m'avez confirmé vos craintes en me racontant la visite que vous avait faite la veille un des adjoints de M. Giraud pour vous dire que les secours ordinaires vous seraient probablement refusés à partir du 1<sup>er</sup> janvier, à cause du conflit municipal, j'ai dû sans hésiter vous dire que personnellement j'assurerais le service de la Petite-Pension, et que vous pouviez y compter.

Ma parole vaut un écrit, Madame, mais je suis bien aise, pour votre plus grande satisfaction, de vous confirmer par écrit ce que j'ai eu l'honneur de vous promettre verbalement.

Vous pouvez donc, Madame, envoyer chez moi chercher, dès lundi, la somme nécessaire pour continuer votre service de secours et de remèdes aux pauvres malades; je ne veux pas que notre conflit municipal puisse un seul jour faire souffrir les pauvres.

Agréer, etc.

LARIVIÈRE,  
Conseiller municipal.

Le *Précurseur de l'Ouest* dit que l'opposition tout entière s'est associée à ce grand acte de charité. Nous en félicitons la majorité du conseil municipal. C'est là une œuvre excellente. Il est très-bien de rappeler ainsi l'administration au respect de ses obligations, au sentiment de ses devoirs. L'opposition a montré qu'elle seule est sincèrement animée de l'amour du pays. Le pays lui en tiendra compte.

— Le conseil municipal d'Angers a dû se réunir le 7 janvier au soir. Cette séance, provoquée par le préfet de Maine-et-Loire, devait avoir pour objet la question légale soulevée par l'ordonnance prématurée du budget obligatoire.

— Les officiers de la garde nationale d'Angers, voulant protester contre la conduite du maire imposé à la ville par l'autocratie de M. Duchâtel, se sont dispensés de faire à M. A. Giraud la visite ordinaire du premier jour de l'an. M. Giraud en est devenu furieux, et voici en quels termes son mécontentement est formulé dans la feuille qui lui sert d'organe :

« Il n'y a pour l'opposition ni gouvernement, ni autorité, ni loi, ni frein, ni règle... »

« Pour prévenir la révolte, il faut agir avec fermeté contre l'insubordination. »

Tout l'article est écrit de ce style.

« A merveille! s'écrie à ce sujet le *Précurseur de l'Ouest*. Les scribes de M. Polignac ne disaient ni mieux ni autre chose la veille de la dissolution de la garde nationale de Paris. Ce nouveau trait manquait à M. Giraud pour caractériser l'entente cordiale qui l'unit à ses administrés.

« Déjà la presse, puis la liste des notables, le tribunal de commerce, la chambre de commerce, toutes ces grandes institutions de la cité, avaient subi l'atteinte des passions municipales, une dernière institution restait à bouleverser pour complaire aux rancunes de M. A. Giraud, vite donc une ordonnance de dissolution. M. Duchâtel ne fera pas la bêtise de refuser ce petit service; après quoi, si la commune n'en prend pas son parti, M. le maire lui répondra : « Je m'en f...! j'ai la parole du ministre. »

Nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe* :

« M. l'évêque du Mans a fait récemment un voyage à Paris; il en est revenu, nous dit-on, bien décidé à ne plus se commettre dans les querelles de l'épiscopat et de l'université. M. l'évêque du Mans avait adhéré au manifeste de M. l'archevêque de Tours. C'est donc une conversion qui a été opérée. Nous en verrons bien d'autres.

« On se rappelle l'affaire de la constitution *Unigenitus*. Quatre évêques s'engagèrent d'abord, puis les deux tiers des évêques de France, et après eux le clergé des deux ordres. Mais le régent et le

Comme l'étranger se préparait à lui répondre, je regardai autour de moi dans la salle : tout le monde avait disparu, chacun avait réglé son compte, et le garçon de l'auberge attendait impatiemment, appuyé contre un buffet.

— Comment je me suis sauvé reprit le prince indien; c'est précisément ce qui m'embarasse, et j'espère que vous m'aidez à trouver un moyen.

— Moi vous aider? répondit le voyageur. Ce serait chose difficile.

— La diligence est prête, monsieur, cria le garçon.

— Le fait est, reprit le jeune homme, que j'en suis là du conte que j'écris pour le prochain numéro du *Blakwood's*; mais je veux être damné si je sais un expédient naturel et vraisemblable pour sortir de l'île des Crocodiles.

— Le conducteur ne peut plus attendre, reprit à son tour le garçon; votre souper se monte à deux shellings et six pences.

— Mon souper! dit le voyageur. Est ce que ce drôle, avec son conte de vieille, avec son titre de roi de Jacdas, de Kickchas et de je ne sais plus de quoi, m'a donné le temps de manger un seul morceau?

— Mais faites donc attention, mon bon monsieur, que le cocher ne peut plus attendre.

— Je vous répète de me laisser. Je n'ai rien mangé depuis Birmingham.

— Dites donc, monsieur, quel expédient m'indiquez-vous pour enlever le couple infortuné de l'île des Crocodiles?

— Que le diable l'emporte, votre couple, et que les crocodiles en fassent bonne chère!

— Deux shellings et six pences pour votre souper, monsieur.

— Deux cent soixante diables plutôt! répondit le voyageur, rouge de colère, s'enveloppant de ses deux manteaux et se disposant à continuer son voyage. Faites-vous payer par le maudit roi des Indes, qui n'est qu'un misérable écrivain de magasins; car je veux être pendu s'il ne m'a escamoté mon bœuf froid et bu par-dessus le marché jusqu'à la dernière goutte de mon porter.

— Tout est prêt! cria le conducteur du milieu de la cour.

— Tout est prêt! répéta le postillon. Tcho! pho! i-io hip! hip! tra!

Et le pauvre voyageur, la faim dans le ventre, fit le tour de la place au blé et passa sur le pont de la Madeleine à raison de onze milles à l'heure

L. CAPELLA. (*Blakwood's Magazine*.)

cardinal Dubois intervinrent; on obtint des évêques, sous l'ingé-  
nieux sophisme d'un accommodement, la rétractation de leurs  
appels, et ceux-ci s'associèrent ensuite à la persécution impitoyable  
qui fut exercée contre les humbles clercs et les religieux appe-  
lants. Telles sont les traditions épiscopales. On nous comprend. »

**AVIS.** — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la  
pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de  
neuf heures du matin à six heures du soir.

### Chronique.

Les cas d'incendie se multiplient en ce temps-ci d'une manière  
alarmante. Le deuxième étage de la maison portant le n° 19, dans  
la rue Puits-Gaillot, a été ce matin en partie dévoré par les flammes.  
C'est encore grâce au temps calme et à de prompts secours que  
cet incendie n'a pas causé de plus grands dommages.

— On nous communique les renseignements suivants sur l'in-  
cendie dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier :

Le feu s'est manifesté dans des fensils et écuries de roulage éta-  
blis depuis peu de temps au fond de la cour de la maison n° 12,  
place Bellecour. Les bâtiments servant à cette exploitation n'étant  
que des hangars construits en bois, il en est résulté qu'en peu  
d'instants tout a été la proie des flammes. Une centaine de quin-  
taux de paille et fourrage, des voitures, dont une chargée de mar-  
chandises, rien n'a pu être sauvé; les chevaux seuls ont pu être  
tirés de cette fournaise. La combustion a été aussi violente qu'in-  
stantanée. Avec le moindre vent, le dégât causé par ce sinistre au-  
rait été incalculable. Que l'on songe que cet établissement de  
roulage, construit en bois, était adossé à des maisons d'habitation,  
et joignait au nord les nombreux fenils et écuries qui occupent  
toute la longueur de la cour des Archers et vont se joindre aux bâ-  
timents de la préfecture.

Le feu a éclaté presque tout à coup. Le premier cri d'alarme a  
été poussé, à quatre heures du matin, par un voiturier au lit, et  
qui n'a trouvé de salut qu'en se précipitant par la fenêtre. Bientôt  
la violence des flammes est devenue menaçante pour le voisinage;  
elles s'élevaient à une telle hauteur qu'elles ont été aperçues de  
Bron et de Saint-Priest.

Grâce à la promptitude des secours, à cinq heures on était maître  
du feu, et à six heures et demie il avait perdu toute son intensité.  
On n'a heureusement cette fois à déplorer aucun accident, et  
nous dirons avec plaisir que la garnison, ayant ses chefs en tête, a  
fait preuve, comme de coutume, de zèle et d'humanité. Un ecclé-  
siastique a été vu constamment occupé à servir une des pompes.

— Un procès entre M. Duplan, ancien directeur des théâtres de  
Lyon, et M. Francisque Arban, directeur de la Rotonde des Brot-  
teaux, s'agitait avant-hier devant la 1<sup>re</sup> chambre de la cour royale  
de Lyon.

Au commencement de l'année dernière, M. Duplan loua à M. Ar-  
ban, moyennant la somme de 10,000 francs, la jouissance de la  
salle du Grand-Théâtre pour tous les bals masqués de la saison du  
carnaval. Bientôt, en effet, M. Arban fit placarder sur les murs une  
affiche-monstre annonçant un grand bal masqué et travesti au prix  
de 1 fr. 50 c. le billet. L'autorité municipale s'émut d'une pareille  
annonce, et défense fut faite à M. Arban de donner à ce prix des  
bals masqués.

Par suite de ces faits, un procès s'est engagé entre MM. Arban et  
Duplan. Ce dernier, qui avait par avance reçu une somme de  
2,000 francs, refusait de la rendre, et demandait, en outre, des  
dommages-intérêts pour le préjudice qui lui était causé par le fait  
de M. Arban.

Le tribunal de 1<sup>re</sup> instance, par son jugement, prononça la rési-  
liation du traité, et alloua seulement à M. Duplan une somme de  
500 francs pour loyer de la salle, à raison d'un premier bal qui  
avait été donné au prix de 3 francs le billet.

M. Duplan a interjeté appel de ce jugement, dont il demandait la  
réformation par l'organe de M<sup>e</sup> Genton.

M<sup>e</sup> Pine-Desgranges a soutenu le bien-jugé des premiers juges.

M. Vincent de Saint-Bonnet, avocat-général, a conclu à la confir-  
mation de la sentence.

La cour, composée de huit magistrats, a prononcé un arrêt de  
partage. A moins qu'une transaction n'intervienne entre les parties,  
l'affaire sera replaidée avec l'assistance d'un nouveau conseiller.

— Nous sommes priés d'annoncer que, conformément à la loi du  
21 mars 1831, les listes électorales communales de la ville de Lyon  
pour 1845 viennent d'être publiées depuis le 8 janvier. Des exem-  
plaires sont placés, soit sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, soit  
dans les boîtes à ce destinées, aux endroits ci-après désignés :

- A la manufacture des tabacs;
- A l'hôtel de la préfecture;
- Au poste du pont Lafayette;
- Au poste du Mont-de-Piété;
- Au poste de la barrière de Saint-Clair;
- Au Palais-de-Justice, sous le vestibule, entrée du Palais, rue de  
l'Archevêché, près du factionnaire.

Nous rappelons que les citoyens omis, ou qui auraient des récla-  
mations à élever contre la teneur desdites listes, doivent le faire  
dans le délai d'un mois, en s'adressant au bureau des élections de  
la mairie, à l'Hôtel-de-Ville.

— M. le préfet du Rhône vient d'adresser à MM. les maires du  
département copie d'un arrêté par lequel ce fonctionnaire a auto-  
risé MM. les ingénieurs des mines à visiter les établissements dan-  
gereux, insalubres ou incommodes existant dans notre départe-  
ment.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Des femmes s'introduisent depuis quelque temps dans les mai-  
sons les mieux habitées sous prétexte de recueillir des aumônes  
pour des pauvres honteux et qui ne veulent pas être nommés.  
Comme la plupart du temps ces femmes sont complètement incon-  
nues dans le quartier qu'elles exploitent, que rien ne prouve la  
droiture de leurs intentions et qu'elles se refusent obstinément à  
faire connaître la demeure des malheureux pour qui elles vien-  
nent solliciter, l'on est évidemment autorisé à croire qu'elles se  
livrent à un genre d'escroquerie d'autant plus coupable qu'il prive  
l'indigence des secours dont elle a besoin, et qu'enfin c'est une in-  
fâme exploitation de l'un des plus nobles sentiments humains. Nous  
engageons donc les personnes charitables à se mettre en garde con-  
tre ces sollicitations anonymes, à ne faire des aumônes qu'à bon  
escient afin qu'elles profitent aux malheureux véritables, à s'ad-  
dresser préférentiellement pour cela aux dames de charité de chaque  
paroisse, aux bureaux de bienfaisance et à ces nombreuses institu-  
tions philanthropiques, légalement autorisées, qui font le plus  
grand honneur à l'esprit de la population lyonnaise. »

— Pendant la nuit du mardi au mercredi de cette semaine, des  
voleurs se sont introduits dans le domicile de M. Gayet, notaire à  
Saint-Genis-Laval. Ils ont fracturé le secrétaire de son cabinet et

en ont enlevé une somme de 600 f. qui y était enfermée; ils ont  
laissé une assez grande quantité de jetons d'argent de la chambre  
des notaires et une belle paire de pistolets qui auraient pu les  
faire reconnaître.

— La rivalité du Colisée et de la Rotonde s'est traduite récem-  
ment en une scène de voies de fait qui venait se dénouer avant-  
hier devant le tribunal de police correctionnelle.

Le sieur Jean Burnier, ancien employé de MM. Francisque Arban  
et Charles, directeurs de la Rotonde, les avait quittés pour entrer  
au service de MM. Borjal et Dufour, propriétaires du Colisée. De  
là sans doute ressentiment de ces derniers. Le 1<sup>er</sup> janvier de cette  
année, à la tombée de la nuit, le sieur Burnier fut assailli et ter-  
rassé par le sieur Francisque Arban. Une lutte assez violente s'en-  
gagea, et dans laquelle force coups de pied et coups de poing furent  
réciproquement donnés et reçus. L'intervention des passants mit  
seule fin au combat, qui heureusement n'a eu aucun résultat  
grave.

Sur la plainte portée par Burnier, le tribunal a condamné  
Francisque Arban à 16 f. d'amende et aux dépens.

Le sieur Charles, qui avait été compris dans la plainte comme  
ayant assisté Arban, a été renvoyé de l'action dirigée contre lui,  
attendu qu'il était resté complètement étranger à la scène qui avait  
eu lieu.

— Nous lisons dans un journal de notre ville :

« On annonce que M. Victor de Laprade, notre compatriote, a  
été chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une mis-  
sion en Italie. »

— On dit depuis quelques jours dans notre ville que la congré-  
gation met tout en œuvre pour donner à l'institution des jeunes  
filles incurables de la paroisse d'Ainay une extension contraire à la  
pensée de sa fondatrice. Ce refuge de jeunes filles indigentes ou im-  
puissantes à gagner leur vie deviendrait un vaste atelier où seraient  
admis de jeunes filles valides. Ainsi, cette œuvre, toute de charité,  
est menacée d'être transformée en un couvent ou bazar d'indus-  
trie, comme il en existe déjà plusieurs dans notre ville. En pré-  
sence d'une telle concurrence, que deviendront les filles et les  
femmes laborieuses du peuple, qui sont obligées de vivre de leur  
travail ?

— Les sieurs Antoine Meunier, ancien militaire, natif de Poule  
(Rhône); Griesemann ou Glistermann, ouvrier tailleur, natif de  
Varliegen (Prusse), et Chrétien-Schell, ouvrier menuisier, natif de  
Stuttgart, sont invités à se présenter au bureau de la police mu-  
nicipale, à l'Hôtel-de-Ville, pour affaires qui les concernent.

— Le quartier Pierre-Scize est dans un abandon complet, malgré  
les pétitions nombreuses de ses habitants. Les fontaines sont tou-  
jours dans le plus mauvais état, la montée de la Chana est fort  
mal éclairée, et celle du Greillon ne l'est pas du tout. Ce quartier  
est ainsi négligé parce qu'il ne fait pas partie de l'intérieur de la  
ville; cependant il participe pour sa part de contributions directes  
et indirectes aux recettes de la ville. Les réclamations de ses habi-  
tants sont fondées, et l'administration devrait y avoir égard.

— La brigade de gendarmerie de Château-Chinon vient de faire  
une importante capture. Jean Bel dit Rigeot, le chef de cette bande  
de malfaiteurs qui exploitait les arrondissements d'Autun, de Char-  
rolles et de Château-Chinon, vient d'être arrêté.

Jean Bel a vingt-cinq ans. Il a déjà été condamné par le tribunal  
de police correctionnelle d'Autun. Son père a comparu trois fois  
devant le tribunal et est actuellement à Clairvaux; sa mère a été  
accusée de recel; ses deux frères comparaitront avec lui aux pro-  
chaines assises de Saône-et-Loire, impliqués qu'ils sont dans l'affaire  
de Blanzay.

— Le 29 décembre, le nommé Jean Rigoulet, âgé de quaran-  
te-deux ans, ouvrier mineur à Saint-Jean-de-Trézy, a été écrasé sous  
un éboulement de terrain.

— Le 22 décembre dernier, on s'est introduit, à l'aide d'effraction,  
au domicile du sieur Litaudon, meunier à Suin, et on a enlevé un  
hectolitre de farine. Le 24, on a brisé le tronc de l'église de la même  
commune et volé l'argent qui y était renfermé.

On a encore signalé à la police de Lucenay trois vols d'argent qui  
ont été commis au préjudice des sieurs Dureuil, Gey et Lesche-  
naut. Enfin un vol de linge a eu lieu le 27 décembre au domicile du  
nommé Denis Marot, propriétaire à Flacé, près Mâcon.

(Patriote de Saône-et-Loire.)

— Le 1<sup>er</sup> courant, la ville de Salins a été mise en émoi par le suicide  
de M. Joseph Bonjour, négociant généralement estimé, qui s'est  
porté à cette extrémité déplorable par suite du mauvais état de ses  
affaires; sa faillite a été déclarée le lendemain.

— Nous trouvons dans le *Patriote Jurassien* les détails suivants,  
que nous ne garantissons pas :

« Déjà on est parvenu à ressusciter de vieux arbres moribonds  
et à leur rendre leur fécondité première. Des essais non moins heu-  
reux viennent d'être tentés pour obtenir miraculeusement des ce-  
rises sans noyau. Nous croyons utile de publier les moyens fort  
simples à l'aide desquels on atteint ce résultat. L'expérience doit  
être faite préférentiellement sur un jeune cerisier provenu de noyau,  
au printemps, et avant la pleine action de la sève. On fend le jeune  
arbre en deux depuis l'extrémité supérieure jusqu'à l'enfourche-  
ment des racines; ensuite, avec un morceau de bois taillé en spatule,  
on enlève habilement toute la moelle de l'arbre, de manière à ne  
pas produire d'excoriations et à ne pas altérer les organes; on n'em-  
ploie le fer que pour commencer la section, puis on rapproche les  
deux morceaux fendus et on les lie avec une corde de laine en ayant  
soin de boucher hermétiquement dans toute la longueur avec de la  
terre à moule. La sève aura bientôt réuni les deux parties fen-  
dues, et l'on aura, deux années après, des cerises aussi belles que  
celles des autres cerisiers et qui n'auront qu'une légère pellicule  
sans consistance à la place du noyau. »

### Spectacles du 10 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Atim et Zora, ou l'Embrassement du Harem;  
le Roi d'Yvetot.

CÉLESTINS. — Enfentillage; Don César de Bazan; les Marocaines.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 décembre 1844.

Quantités restées en entrepôt au 30 novembre 1844.

Soies moulinées : 568 balles pesant 45,213 kilogrammes.—Soies grèges : 333 b.  
p. 59,847 k.

Quantités entrées pendant le mois de novembre.

EN ENTREPÔT.—Soies moulinées : 492 b. p. 52,252 k.—Soies grèges : 158 b.  
p. 20,791 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION.—Soies moulinées : 527 b. p. 53,695 k.—Soies grèges :  
155 b. p. 19,521 k.

POUR LE TRANSIT.—Soies moulinées : 11 b. p. 1,062 k.—Soies grèges : 5 b.  
p. 586 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre.—Soies grèges : id.

Quantités restant en entrepôt le 31 décembre 1844.

Soies moulinées : 322 b. p. 40,708 k.—Soies grèges : 333 b. p. 40,531 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de décembre  
1844, avec comparaison du même mois de l'année 1843.

Décembre 1844.

Soies écruës.—Grèges : 14 k. 10 d.—Moulinées : 3,749 k. 46 d.

Soies teintes.—A coudre ou à broder : 1,828 k. 41 d.—Propres à la fabri-  
cation des tissus : 100 k. 17 d.

TOTAUX : 5,692 k. 14 d.

Décembre 1843.

Soies écruës.—Grèges : 157 k. 20 d.—Moulinées : 3,802 k. 65 d.

Soies teintes.—A coudre ou à broder : 2,934 k. d. 34 — Propres à la fabri-  
cation des tissus : 122 k. 42 d.

TOTAUX : 6,476 k. 61 d.

### Nouvelles diverses.

M. le général baron Carré, l'un des vétérans de la garde impé-  
riale, vient de mourir.

— Un assez grand nombre de jeunes militaires amputés, arrivant  
d'Afrique, viennent d'entrer à l'hôtel des Invalides.

— M. Chuart a imaginé un appareil qui lui a déjà valu un encou-  
ragement de 2,000 fr. de la part de l'Académie. C'est un instrument  
destiné à prévenir l'explosion du grison dans les mines. Il consiste  
en un ballon léger qui monte ou descend lorsque l'air devient ou plus  
lourd ou plus léger par le mélange d'un gaz étranger. Ce ballon,  
dans ses mouvements, fait tourner un carillon qui avertit du danger.  
Cet appareil doit devenir d'une grande utilité; mais, pour cela, il  
faut qu'il soit pratique. Jusqu'à présent le ballon fait en verre se bri-  
sait très-facilement; fait plus tard en caoutchouc, il se retirait sur  
lui-même et ne durait que quelques jours. M. Chuart est parvenu  
aujourd'hui à le composer de calottes soudées, faites en cuivre ro-  
sette, d'une extrême solidité et légèreté, et qui n'ont qu'un vingtième  
de millimètre d'épaisseur. Enfin, il a fait aussi plusieurs perfection-  
nements importants qui rendent l'appareil portatif. M. Chuart co-  
court pour le prix Monthyon des arts insalubres.

— Dans le royaume de Saxe on emploie dans les 2,698 fabriques  
plus ou moins considérables un capital de 39,141,000 écus. La  
production annuelle, y compris les matières brutes, s'élève à  
36,715,000 écus. On occupe 101,502 travailleurs, et le nombre  
de personnes qui vivent de l'industrie s'élève à 234,300.

— On lit les curieux détails qui suivent dans le *Courrier de la  
Nouvelle-Orléans* du 25 novembre :

« Une fouille récente opérée sous l'habitation de M. B. Campbell,  
dans la paroisse Lafayette, donne des conclusions on ne peut plus  
satisfaisantes sur un phénomène de l'histoire naturelle que beau-  
coup de savants placent encore au nombre des choses douteuses.  
M. Campbell faisait creuser un puits. L'esclave employé à ce tra-  
vail, arrivé à environ cinq mètres de profondeur, trouva une ré-  
sistance telle qu'il crut devoir se reposer pour prendre de nouvelles  
forces et examiner le terrain qui n'était plus de cette nature mal-  
léable de l'argile ordinaire. Il s'aperçut en effet que la terre, à  
cette profondeur, était calcaire et ressemblait au commun granit  
du Nord. Il n'en dut pas moins continuer sa tâche, et, animé d'une  
nouvelle ardeur, il fit jeter sa pelle de plus belle. Enfin, et à force  
de sueurs, il réussit à percer cette couche opiniâtre. Mais quelle  
ne fut pas sa surprise quand il vit son pantalon taché et sa pelle  
ruisselante de sang ! « La terre qui saigne ! se dit-il; mais c'est à  
n'en pas croire mes yeux ! » Il se baissa, et aperçut à l'endroit où  
il venait de donner son dernier coup de pelle un animal se démen-  
nant et donnant cours, par une large entaille, à un ruisseau de  
sang. Il le tourna, le retourna, et put enfin s'assurer de l'espèce à  
laquelle appartenait ce fossile; c'était une tortue. Elle pouvait avoir  
de dix à douze centimètres de longueur d'une extrémité à l'autre  
de sa carapace et six centimètres environ de largeur. La terre qui  
l'environnait, si on peut l'appeler terre, était dure comme la  
pierre la plus dure, et le lit qu'elle s'était fait avait justement sa  
forme et avait pris jusqu'aux rugosités de son écaille. Tous les té-  
moins de ce phénomène l'attribuent au torpisme et pensent que  
cette tortue existe depuis des siècles, ou du moins depuis l'époque  
où l'endroit qu'elle occupait était le niveau de la terre. Ce n'est  
pas une hypothèse; nous savons tous que la terre est disposée par  
couches, et que les naturalistes en comptent sept jusqu'à nos jours.  
Cette tortue vécut trois jours.

» L'esclave de M. Campbell poursuivit sa fouille, et, à un mètre  
plus avant, il rencontra un nouvel obstacle : c'était un câble en  
parfait état de conservation et d'une dimension d'environ deux mè-  
tres de long sur un diamètre de huit centimètres.

» Notre tâche est finie; nous avons enregistré le phénomène,  
c'est maintenant aux hommes de science de l'expliquer. »

— Une lettre de Cholet (Vendée), en date du 3 janvier, mande  
ce qui suit au *National de l'Ouest* :

« Il s'est commis hier, près de Vezin, un acte de férocité épou-  
vanteable. Un homme que la misère et la faim conduisaient est en-  
tré dans un champ de navets et en arrachait quelques uns pour  
sa subsistance et celle de sa pauvre famille; il fut aperçu par un  
métayer qui s'emporta et appela deux de ses compagnons. Tous  
trois coururent sur le malheureux paysan, qui, à la vérité, était  
en faute, et, ne sachant quel tourment lui faire subir, ils eurent  
la barbarie de lui arracher la langue, et on croit qu'il en mourra.  
On emmène aujourd'hui ces trois féroces assaillants à Beaupréau  
pour les mettre entre les mains de la justice. »

— Le petit-fils du colonel Caron qui a été assassiné juridiquem-  
ment par la Restauration, servait dans le 2<sup>e</sup> régiment de carabi-  
niers comme simple soldat. Il vient d'être, pour voies de fait en-  
vers un maréchal-des-logis, condamné à la peine de mort.

— Sir Charles Metcalfe, gouverneur du Canada, est mourant. Il  
est atteint d'une tumeur cancéreuse à la figure, et déjà il a perdu  
un œil. Les correspondances du Canada disent que sa mort est pro-  
chaine.

— On se rappelle la part que M. Chevalier a prise à l'établissement  
de la nouvelle religion saint-simoniennes, il y a treize ans, et les in-  
croyables maximes qu'il soutint sur la femme, sur la famille,  
sur la religion, devant le tribunal de police correctionnelle de la  
Seine. Un journal conservateur appelle tout cela un *moment d'enthou-  
siasme juvénile*. Le mot est assez joli pour être répété.

— La pairie d'Angleterre se compose de 2 pairs du sang royal,  
27 ducs, 37 marquis, 212 comtes, 60 vicomtes et 226 barons, en  
tout 564 pairs. Depuis son avènement au pouvoir, sir Robert  
Peel n'a pas fait de pairs. Il en a élevé deux à un rang supérieur.  
La chambre des pairs ne compte que 436 membres; 12 pairies sont  
tenues par des femmes, 26 pairs sont mineurs. Le doyen de la pairie  
est le baron Mountsford, qui a 89 ans. Plusieurs, tels que lord  
Grey, lord Harrowby, lord Mornington et lord Plunkett, ont dé-  
passé 80 ans. L'armée compte 48 pairs dans ses rangs, la marine  
seulement 16. Le nombre total des baronnets s'élève à 897, dont 37  
sont dans l'église.

— Voici comment on s'explique la fermentation qui règne parmi les paysans dans le royaume de Pologne, et à laquelle se rattachent, dit-on, les dernières arrestations. Déjà, à l'époque du gouvernement du grand-duc Constantin, sous l'administration financière du prince Druzki Lubezki, ce dernier a projeté un plan pour le rachat des servitudes et pour donner aux paysans la propriété des biens dits nationaux. Après la guerre de la révolution de 1830, ces biens ont été donnés par l'empereur aux généraux russes et aux fonctionnaires supérieurs. Ces possesseurs russes ont, à la vérité, accordé aux paysans la propriété nationale, mais sous des conditions ruineuses. Le mécontentement devenant général, on a procédé au désarmement, sans en excepter les haches et d'autres outils tranchants.

— La position des Russes dans la Circassie est assez fâcheuse pour eux. Ils ont été forcés de se retirer sur tous les points et sont rentrés dans leurs forteresses. Schamyl continue ses expéditions, et la terreur marche devant lui. Ses émissaires soulèvent les populations par suite de ces expéditions, et aussi par la crainte du terrible Schamyl. Il y a eu de nombreuses défections, notamment dans les tribus du Kabarda et de Nogaïs, et des populations qui depuis trente années vivaient sous le sceptre de la Russie en ont secoué le joug.

— Depuis la dernière expédition en Calabre, qui a eu une si déplorable issue, de nombreux réfugiés italiens s'étaient rassemblés à Malte, et avaient cherché à faire de la propagande, soit par des discours, soit par des écrits. Le gouvernement des Deux-Siciles s'étant plaint à Londres, le gouverneur a reçu ordre de renvoyer les réfugiés qui chercheraient d'une manière ou d'une autre à soulever les états italiens. Il est surtout chargé de veiller à ce qu'ils ne servent pas de la presse politique. Les rédactions de journaux et les imprimeries ont reçu à cet égard les instructions nécessaires.

— On lit dans un journal de Paris :  
Nous recevons la communication d'un document qui intéressera le monde savant. C'est une lettre inédite de Descartes, qui vient d'être retrouvée par M. Ravaisson, secrétaire-trésorier de la bibliothèque de l' Arsenal, dans les manuscrits recueillis par Conrart. On sait quelle amitié exista entre Descartes et Balzac. Cette liaison s'était formée avant le départ de Descartes pour la Hollande, et une correspondance régulière, dont plusieurs pièces ont été déjà publiées, s'était établie entre ces deux illustres écrivains. Descartes ayant fait paraître, le 17 juin 1657, son fameux traité sur la Méthode, il s'empressa de l'adresser à son ami avec la lettre suivante. Nos lecteurs remarqueront la modestie avec laquelle le père de la philosophie moderne parle de lui-même et de son œuvre, et son abnégation ressortira davantage si l'on songe à l'amour-propre excessif de Balzac. L'ouvrage sur la Méthode avait paru sous ce titre : *Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*. Nous

reproduisons l'orthographe de la copie, c'est celle employée par Conrart :

« Monsieur,  
Je me suis enfin hasardé de faire imprimer les écrits que vous recevez, s'il vous plaît, avec cette lettre, et bien que je ne les juge nullement dignes que vous les lisiez, et que j'aye beaucoup plus de honte devant vous de la rudesse de mon style, et de la simplicité de mes pensées, que devant les autres, qui ne les sauront pas si bien reconnoître, toutesfois l'affection que vous m'avez dès longtemps fait la faveur de me témoigner, me promet que ce livre recevra de vous plus de protection et d'appuy que d'aucun autre : et même que vous m'obligerez de m'apprendre les fautes que vous y aurez remarquées, et les jugements qu'on en pourra faire. Car d'autant que je ne luy ay point fait porter mon nom, je pense le pouvoir encore désavouer, s'il le mérite.

Je vis dernièrement icy les nouvelles lettres que vous avez mises au jour, lesquelles ostent à vos premières la louange qu'on pouvoit leur donner auparavant, d'estre uniquement excellentes, et y en ayant, entr'autres, rencontré une que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire lorsque j'estois à Amsterdam, et par laquelle vous m'obligez incomparablement plus que je ne mérite, cela m'assure que vous continuez toujours de m'aymer, et que vous ne refuserez pas de prendre part en mes intérêts.

Au reste, je ne vous fays point d'excuses du silence que j'ay gardé pendant quelques années; car ayant vécu de telle sorte que je ne pouvois espérer d'estre utile à aucun de ceux à qui j'ay voué du service, il me sembloit que mes compliments eussent dû estre contés pour autant de paroles perduës, et je n'ay pas laissé d'estre toujours, passionnément,

Monsieur,  
Votre très humble et très fidele serviteur  
DES CARTES  
Pe Hollande ce 14 juin 1657. »

### Nouvelles Etrangères.

**SUISSE.**  
FRIBOURG, 5 janvier 1845. — D'après les nouvelles que donnent les journaux sur la situation de Fribourg depuis l'échauffourée de Lucerne, on ne sait trop comment expliquer la cause de ces armements de la population des paroisses allemandes, de cette agitation dans la ville, de ces menaces sinistres, de ces patrouilles multipliées, de cette organisation d'une garde urbaine, et cela tandis que l'on affirme d'un autre côté que tout est parfaitement tranquille à Fribourg et que rien ne justifie ces mesures extraordinaires. Voici la cause de toutes ces démonstrations. La population de la ville de Fribourg est en majeure partie libérale, très-libérale même, hostile surtout à certains personnages, qui forment, au sein du gouvernement, un gouvernement occulte, recevant l'impulsion de la propagande jésuitique.

Plein de méfiance contre la ville de Fribourg, ce pouvoir occulte voulut se préparer un appui dans le district allemand et en armer la population, déjà fanatisée depuis long-temps, et toute disposée à venir remettre à l'ordre ces radicaux hérétiques de Fribourg, contre lesquels déjà, en plusieurs

occasions, des menaces d'extermination ont été proférées. Les bruits alarmants répandus, les menaces d'une attaque contre le collège, de mettre le feu aux quatre coins de la ville, alors même que la tranquillité la plus complète y régnait, firent supposer que l'on cherchait un prétexte pour amener les Allemands en ville.

Le conseil communal, justement alarmé, s'adressa au conseil d'état pour lui demander les motifs de ces armements extraordinaires. Il lui fut répondu très-laconiquement que c'était pour la défense du gouvernement. En suite de cette réponse, le conseil communal crut aussi devoir à son tour prendre des précautions pour protéger et défendre la ville. Une nombreuse garde urbaine fut organisée et armée, et, de concert avec notre beau corps de sapeurs-pompiers, elle veille à la sûreté de Fribourg, où l'on est prêt à repousser toute attaque. Telle est la situation de Fribourg. Les deux partis y sont armés et en présence. Le moindre conflit peut provoquer une explosion, une lutte acharnée et des malheurs incalculables.

Voilà où nous a conduits le règne de Fournier et compagnie. Il est temps que la nation suisse sorte de sa funeste apathie; elle ne peut rester plus long-temps spectatrice inerte de l'état de choses violent et dangereux existant à Lucerne, à Fribourg et au Valais, c'est-à-dire partout où trônent les jésuites. Il est temps qu'elle fasse entendre sa grande voix; il est temps qu'elle fasse voir qu'elle veut l'expulsion des jésuites de toute la confédération, et qu'elle prouve qu'elle peut ce qu'elle veut.

VAUD. — Il s'est tenu ces jours derniers, à Saint-Maurice, une assemblée de partisans du Haut-Valais, sous la qualification bien connue de *Vieille Suisse*. On y a parlé de l'imminence d'une guerre civile dans la confédération, et on a délibéré sur la question de savoir ce qu'il y aurait à faire quand elle éclaterait. Après de furieux discours, on a, entre autres décisions sur ce grave objet, pris positivement celle de faire irruption dans le canton de Vaud par le district d'Aigle, et cela au premier signal. Le gouvernement vaudois, informé de l'affaire, a pris quelques mesures pour empêcher que cette nouvelle, en se répandant dans les communes frontières, n'amenât de l'agitation et des collisions fâcheuses. La gendarmerie stationnée dans le district d'Aigle a été renforcée.

De semblables traits d'audace de la part des ultramontains sont l'indice d'une situation violente.

GRISONS. — Les pétitions contre les jésuites se couvrent de signatures. SCHAFFHOUSE. — De nombreuses pétitions circulent déjà pour l'expulsion des jésuites.

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'adresse de M. Edouard Durre, docteur en philosophie et ancien professeur d'allemand au collège royal (*ne confondez pas avec M. J.-B. Durr*), est rue Lafont, n° 8, ou bien café de la Perle, quai de Retz.

M. Durre n'a jamais cessé de donner des leçons d'allemand et de gymnastique orthopédique.

Ehude de M<sup>e</sup> Pichot jeune, huissier, cours de Brosses, n° 5, à la Guillotière.

#### VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi onze janvier 1845, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de banque, tables, chaises, horloge, poêle et autres objets.

Au comptant. (4359)

#### VENTE APRES DÉCÈS.

Samedi onze janvier 1845, à dix heures du matin, dans la salle de vente, place du Port-du-Temple, 42, au premier, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Etienne Carron.

Cette vente sera faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil dument en forme.

Il sera perçu cinq pour cent en sus. (6345)

#### A vendre ou à louer.

### UNE BELLE BRASSERIE

NOUVELLEMENT CONSTRUITE,

Située à Issengeaux (Haute-Loire).

Cette Brasserie est la seule qui existe dans tout l'arrondissement. Elle est dans les meilleures conditions d'avenir.

S'adresser à M. Jacques Foret, confiseur, à Issengeaux. (1546)

#### A vendre pour cause de décès.

### UN FONDS DE COUPELLERIE

Situé dans un des meilleurs quartiers de Grenoble.

Les marchandises sont en bon état et la clientèle assurée.

S'adresser à M. Delorme, propriétaire, au Point-du-Jour, quartier Saint-Irénée, à Lyon. (1543)

#### A VENDRE.

### UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE

ayant huit chambres garnies et bien achalandé.

Il existe depuis quinze ans. S'adresser rue des Bouchers, n. 26. (1542)

#### A VENDRE.

### UN FONDS DE CHAPELLERIE,

Passage de l'Hôtel-Dieu, 49.

S'y adresser. (2689)

#### A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

#### AVIS.

On demande un jeune homme connaissant le lavis. S'adresser à M. Louvier, orfèvre, quai Saint-Antoine. (1545)

## SOUSCRIPTION POUR LE CHEMIN DE FER

# D'AVIGNON A LYON.

MM. les souscripteurs primitifs et actionnaires actuels de la Compagnie du Chemin de fer d'Avignon à Marseille qui veulent user du droit à eux acquis de souscrire pour le Chemin de Lyon à Avignon, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter, pour régulariser leur souscription, dans les bureaux de la Compagnie du Chemin de Marseille, grande rue des Feuillants, n. 7, tous les jours de neuf heures à deux heures et de quatre heures à six heures.

Les listes de souscription seront closes le 20 janvier courant.

(2696)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

## HORTICULTURE.

Le soussigné, propriétaire d'un établissement destiné à la production et au commerce des semences, a l'honneur de recommander au public français ses graines de légumes, de fleurs, de plantes de jardin et de champ, de céréales, d'arbustes et d'arbres. On trouve chez lui un grand choix et une création nouvelle de dahlias des plus brillants, des pommes de terre, des cep de toutes espèces. Les catalogues, indiquant les prix très-modérés, sont, sur demande, distribués gratis.

MM. les marchands de graines peuvent s'adresser à lui en pleine confiance, et s'attendre, parce qu'on produit les graines sur une grande échelle, aux conditions les plus avantageuses. Aux fabricants de sucre, on recommande les betteraves de la récolte de 1844 à 6 thalers de Prusse les 50 kilogrammes, et la graine de betterave à petites feuilles et à teinte rose au même prix. Aux cultivateurs de chicorée, on offre la graine de chicorée longue ou courte à 12 thalers les 50 kilogrammes. Aux forestiers, les graines de *pinus picea* à 11 thalers, *pinus alba* à 9 thalers, *betula alba* à 7 thalers les 50 kilogrammes.

Il y aura une diminution lorsque les commissions seront un peu considérables. Quedlimburg (Saxe prussienne).

MARTIN GRASHOFF,

Jardinier - fleuriste et grenetier.

(2697)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermézon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (8149)

## SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE,

DITE

### AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 40 et 41 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre.

Nota.—Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (1492)

## SIROP PHLENTÉRIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

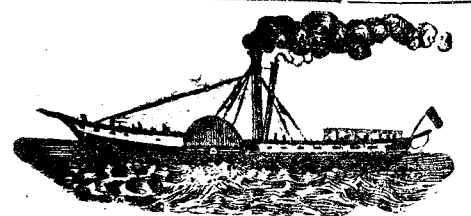
Par M. BOURQU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 fr.; 6 flacons, 45 fr. (Affranchir.) (8926)



Service des Bateaux à Vapeur  
L'AIGLE ET LE CYGNE

ENTRE

## LYON ET VALENCE.

départ tous les jours à 10 heures 1/2 du matin.

Ces bateaux abordent à tous les ports intermédiaires pour déposer les voyageurs.

Les bureaux sont place de la Charité, 12, à Lyon. (7316)

## Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (3092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaiterie, 19.